

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 décembre 2011

LOI DE FINANCES POUR 2012 (Nouvelle lecture) - (n° 4028)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 347

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 31
État A

I. Rédiger ainsi les évaluations de recettes de l'état A :

I. – BUDGET GÉNÉRAL

		1. Recettes fiscales	
		11. Impôt sur le revenu	
Ligne	1101	Impôt sur le revenu	65 971 118
		13. Impôt sur les sociétés	
Ligne	1301	Impôt sur les sociétés	59 031 829
Ligne	1302	Contribution sociale sur les bénéfices des sociétés	0
		14. Autres impôts directs et taxes assimilées	
Ligne	1402	Retenues à la source et prélèvements sur les revenus de capitaux mobiliers et le prélèvement sur les bons anonymes	6 240 981
Ligne	1406	Impôt de solidarité sur la fortune	3 082 230
Ligne	1499	Recettes diverses	988 102
		15. Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	
Ligne	1501	Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	13 972 760
		16. Taxe sur la valeur ajoutée	

Ligne	1601	Taxe sur la valeur ajoutée	187 322 275
		17. Enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes	
Ligne	1701	Mutations à titre onéreux de créances, rentes, prix d'offices	698 355
Ligne	1705	Mutations à titre gratuit entre vifs (donations)	1 178 000
Ligne	1706	Mutations à titre gratuit par décès	7 540 756
Ligne	1711	Autres conventions et actes civils	521 098
Ligne	1713	Taxe de publicité foncière	424 228
Ligne	1721	Timbre unique	122 571
Ligne	1761	Taxe et droits de consommation sur les tabacs	0
Ligne	1799	Autres taxes	378 427
		2. Recettes non fiscales	
		22. Produits du domaine de l'État	
Ligne	2211	Produit de la cession d'éléments du patrimoine immobilier de l'État	65 000
		25. Amendes, sanctions, pénalités et frais de poursuites	
Ligne	2501	Produits des amendes de la police de la circulation et du stationnement routiers	506 699
		3. Prélèvements sur les recettes de l'État	
		31. Prélèvements sur les recettes de l'État au profit des collectivités territoriales	
Ligne	3101	Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la dotation globale de fonctionnement	41 389 752
Ligne	3104	Dotation de compensation des pertes de bases de la taxe professionnelle et de redevance des mines des communes et de leurs groupements	59 100
Ligne	3107	Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale	1 847 158
Ligne	3117	Fonds de solidarité des collectivités territoriales touchées par des catastrophes naturelles	0
Ligne	3127	Dotation de protection de l'environnement et d'entretien des voiries municipales	0
Ligne	3129	Fonds exceptionnel de soutien aux départements en difficulté <i>(ligne à supprimer)</i>	0
Ligne	3130	Dotation exceptionnelle de solidarité territoriale <i>(ligne à supprimer)</i>	0
		III. - COMPTES D'AFFECTION SPÉCIALE	
		Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale (nouveau)	
Ligne	01	Contribution des gestionnaires de réseaux publics de distribution <i>(nouveau)</i> .	377 000 000
Ligne	02	Recettes diverses ou accidentelles <i>(nouveau)</i>	0
		Gestion du patrimoine immobilier de l'État	
Ligne	01	Produits des cessions immobilières	500 000 000

II. Rédiger ainsi l'alinéa 2 de l'article :

«

(En millions d'euros)

	RESSOURCES	CHARGES	SOLDES
Budget général			
Recettes fiscales brutes / dépenses brutes	360 385	376 152	
<i>A déduire : Remboursements et dégrèvements</i>	85 438	85 438	
Recettes fiscales nettes / dépenses nettes	274 947	290 714	
Recettes non fiscales	15 857		
Recettes totales nettes / dépenses nettes	290 804	290 714	
<i>A déduire : Prélèvements sur recettes au profit des collectivités territoriales et de l'Union européennes</i>	74 488		
Montants nets pour le budget général	216 316	290 714	- 74 398
Évaluation des fonds de concours et crédits correspondants	3 310	3 310	
Montants nets pour le budget général, y compris fonds de concours	219 626	294 024	
Budgets annexes			
Contrôle et exploitation aériens	2 045	2 041	4
Publications officielles et information administrative	200	187	13
Totaux pour les budgets annexes	2 245	2 228	17
Évaluation des fonds de concours et crédits correspondants :			
Contrôle et exploitation aériens	23	23	
Publications officielles et information administrative	»	»	
Totaux pour les budgets annexes, y compris fonds de concours	2 268	2 251	17
Comptes spéciaux			
Comptes d'affectation spéciale	63 614	64 053	- 439
Comptes de concours financiers	102 840	106 945	- 4 105
Comptes de commerce (solde)			114
Comptes d'opérations monétaires (solde)			68
Solde pour les comptes spéciaux			- 4 362
Solde général			- 78 743

»

III. Rédiger ainsi l'alinéa 5 de l'article :

(En milliards d'euros)

Besoin de financement	
Amortissement de la dette à long terme	56,1
.....	
Amortissement de la dette à moyen terme	42,8
.....	
Amortissement de dettes reprises par l'État	1,3
.....	
Déficit budgétaire	78,7
.....	
Total	178,9
.....	
Ressources de financement	
Émissions à moyen et long termes (obligations assimilables du Trésor et bons du Trésor à taux fixe et intérêt annuel), nettes des rachats effectués par l'État et par la Caisse de la dette publique	179,0
.....	
Annulation de titres de l'État par la Caisse de la dette publique	4,0
.....	
Variation nette des bons du Trésor à taux fixe et intérêts précomptés	-4,2
.....	
Variation des dépôts des correspondants	-4,4
.....	
Variation du compte de Trésor	1,0
.....	
Autres ressources de trésorerie	3,5
.....	
Total	178,9
.....	

»

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement a pour objet de traduire dans le tableau relatif à l'équilibre du budget de l'État et dans l'état A annexé l'incidence des modifications suivantes du projet de loi de finances pour 2012 :

Les amendements de votre assemblée revenant sur les mesures adoptées en première lecture par le Sénat minorent de 28 909 millions d'euros les recettes nettes de l'État :

les recettes nettes de l'impôt sur le revenu sont minorées de 2 475 millions d'euros compte tenu de la minoration de 3 146 millions d'euros des recettes brutes (ligne n° 1101) et de la majoration de 671 millions d'euros des remboursements et dégrèvements de cet impôt ;

le rendement de l'impôt sur les sociétés est minoré de 20 300 millions d'euros (ligne n° 1301) ;

les recettes de la taxe sur la valeur ajoutée sont minorées de 2 068 millions d'euros (ligne n° 1601) ;

le rendement de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques est minorée de 234 millions d'euros (ligne n° 1501) ;

les autres recettes fiscales nettes sont diminuées de 4 462 millions d'euros :

la ligne n° 1302 « Contribution sociale sur les bénéficiaires des sociétés » est minorée de 914 millions d'euros ;

la ligne n° 1402 « Retenues à la source et prélèvements sur les revenus de capitaux mobiliers et le prélèvement sur les bons anonymes » est majorée de 990 millions d'euros ;

la ligne n° 1406 « Impôt de solidarité sur la fortune » est minorée de 1 984 millions d'euros ;

la ligne n° 1701 « Mutations à titre onéreux de créances, rentes, prix d'offices » est minorée de 870 millions d'euros ;

la ligne n° 1705 « Mutations à titre gratuit entre vifs » est minorée de 850 millions d'euros ;

la ligne n° 1706 « Mutations à titre gratuit par décès » est minorée de 700 millions d'euros ;

la ligne n° 1711 « Autres conventions et actes civils » est majorée de 148 millions d'euros ;

la ligne n° 1713 « Taxe de publicité foncière » est majorée de 174 millions d'euros ;

la ligne n° 1721 « Timbre unique » est majorée de 7 millions d'euros ;

la ligne n° 1761 « Taxe et droits de consommation sur les tabacs » est minorée de 148 millions d'euros ;

la ligne n° 1799 « Autres taxes » est majorée de 105 millions d'euros ;

les remboursements et dégrèvements portant sur ces recettes fiscales sont majorés de 420 millions d'euros.

les recettes non fiscales liées aux produits des amendes de la police de la circulation et du stationnement routiers sont majorées de 13 millions d'euros (ligne n° 2501) ;

le rétablissement partiel de la participation des collectivités territoriales au plan d'économies supplémentaires d'un milliard d'euros annoncé par le Premier ministre le 24 août 2011 minore de 129 millions d'euros les prélèvements sur recettes de l'État (PSR) au profit de collectivités :

le PSR destiné à la dotation globale de fonctionnement (ligne n° 3101) est diminué de 77 millions d'euros ;

le PSR au profit de la compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale (ligne n° 3107) est minoré de 9 millions d'euros ;

le PSR destiné au Fonds de solidarité des collectivités territoriales touchées par des catastrophes naturelles (ligne n° 3117) est minoré de 20 millions d'euros ;

la dotation de protection de l'environnement et d'entretien des voiries municipales (ligne n° 3127) est minorée de 23 millions d'euros ;

la suppression du PSR au profit du Fonds exceptionnel de soutien aux départements en difficulté (ligne n° 3129) et de la dotation exceptionnelle de solidarité territoriale (ligne n° 3130) institués par le Sénat minore de 450 millions d'euros les PSR au profit des collectivités territoriales.

La prise en compte, par coordination, des mesures adoptées dans le 4ème projet de loi de finances rectificative pour 2011 conduit à majorer de 5 225 millions d'euros les recettes de l'État en 2012

Le plan de retour à l'équilibre des finances publiques présenté par le Premier ministre le 7 novembre 2011 et tel qu'adopté par votre assemblée majeure de 5 378 millions d'euros les recettes de l'État

la création d'un taux réduit intermédiaire de taxe sur la valeur ajoutée de 7 % majorée de 1 772,5 millions d'euros la ligne 1601 « Taxe sur la valeur ajoutée », ce montant incluant le maintien du taux réduit de TVA de 5,5 % pour les cantines scolaires ;

la suppression de la taxe sur les hôtels de luxe instaurée par la deuxième loi de finances rectificative pour 2011 entraîne une minoration de 96 millions d'euros de la ligne n° 1499 « Recettes diverses » ;

la non-indexation du barème de l'impôt sur le revenu et des autres barèmes qui lui sont associés améliore les recettes fiscales nettes de 1 695,5 millions d'euros en conséquence des modifications suivantes :

une hausse de 1 670 millions d'euros des recettes brutes : 1 584 millions d'euros sur la ligne n° 1101 « Impôt sur le revenu », 44 millions d'euros sur la ligne n° 1406 « Impôt de solidarité sur la fortune », 18 millions d'euros sur la ligne 1705 « Mutations à titre gratuit entre vifs (donations) » et 24 millions d'euros sur la ligne 1706 « Mutations à titre gratuit par décès » ;

une baisse de 25,5 millions d'euros des remboursements et dégrèvements d'impôts locaux pris en charge par l'État, du fait de la révision à la baisse des niveaux d'éligibilité à ces dégrèvements ;

la majoration de deux points, de 19 % à 21 %, du taux de prélèvement forfaitaire libératoire et du taux de la retenue à la source sur les dividendes versés par des sociétés françaises à des personnes physiques résidentes d'un État de l'Espace économique européen, ainsi que l'augmentation du taux du prélèvement à la source sur les revenus de capitaux mobiliers versés à des non résidents, conduisent à une majoration de 600 millions d'euros de la ligne n° 1402 « Retenues à la source et prélèvements sur les revenus de capitaux mobiliers et le prélèvement sur les bons anonymes ».

la mise en place d'une contribution exceptionnelle, versée au moment du paiement du solde de l'impôt sur les sociétés, et majorant de 5 % le montant de l'impôt sur les sociétés (IS) dû par les entreprises qui réalisent un chiffre d'affaires supérieur à 250 millions d'euros aura un impact positif, en 2012, de 1 350 millions d'euros sur la ligne n° 1301 « Impôt sur les sociétés » ;

la diminution des exonérations d'impôts locaux résultant de la non-indexation du barème de l'impôt sur le revenu conduit à minorer de 56,5 millions d'euros le prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale (ligne n° 3107).

Les autres mesures adoptées dans le cadre du 4ème projet de loi de finances rectificative pour 2011 minorent de 153 millions d'euros les recettes de l'État en 2012 :

l'interdiction pour les entreprises de déduire des charges afférentes à des titres de participation lorsque ces titres ne sont pas gérés par la société les détenant, permet d'augmenter la ligne n° 1301 « Impôt sur les sociétés » de 70 millions d'euros ;

l'aménagement de l'entrée progressive en fiscalité à l'impôt sur les sociétés des mutuelles et institutions de prévoyance minore de 75 millions d'euros la ligne n° 1301 « Impôt sur les sociétés » ;

les modifications prévues sur les timbres fiscaux payés pour les permis de conduire des bateaux de plaisance majorent la ligne n° 1721 « Timbre unique » de 0,8 million d'euros ;

la reconduction du remboursement partiel aux agriculteurs des taxes intérieures de consommation sur les produits énergétiques majore de 140 millions d'euros les remboursements et dégrèvements d'impôts d'État ;

le lissage, sur trois ans, de l'impact du dispositif de compensation de perte de bases d'imposition pour les collectivités issu de l'article 78 de la loi de finances pour 2010 majore de 9 millions d'euros le PSR « Dotation de compensation des pertes de bases de la taxe professionnelle et des redevances des mines des communes et de leur groupement » (ligne n° 3104) ;

S'agissant du financement de la « réserve nouveaux entrants », la baisse récente du cours du carbone conduit à diminuer la prévision de dépenses du compte de commerce « Gestion des

actifs carbone de l'Etat » de 110 millions d'euros, induisant une amélioration du solde des comptes de commerce d'un même montant. Compte tenu de cette révision des besoins de financement, la taxe exceptionnelle instituée en 2012 par l'article 5 du PLF afin d'équilibrer ces dépenses est assouplie et son rendement est diminuée de 110 millions d'euros (ligne 1799 « Autres taxes »).

S'agissant des dépenses du budget général et des budgets annexes, le présent amendement propose :

de rétablir les plafonds adoptés par votre assemblée en 1ère lecture, à l'exception de la diminution de 10 millions d'euros des crédits du Sénat adoptée par ce dernier

Sont ainsi rétablis les crédits de 22 missions du budget général (soit 186 418 millions d'euros) et d'un budget annexe (soit 187 millions d'euros).

Par ailleurs, le retour sur l'ensemble des amendements du Sénat portant majoration de crédits minore les dépenses de l'État de 53 millions d'euros.

de minorer de 20 millions d'euros des crédits du budget général compte tenu d'ajustements liés à la décentralisation

Ces ajustements conduisent à réviser les plafonds de 9 missions du budget général, pour un impact total de 20 millions d'euros.

S'agissant des comptes d'affectation spéciale, le présent amendement propose de rétablir les plafonds adoptés par votre assemblée en 1ère lecture et prend en compte l'accélération des cessions immobilières de l'État et la création par le 4ème projet de loi de finances rectificative pour 2011 du compte d'affectation spéciale « Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale »

Les crédits de 4 comptes d'affectation spéciale sont ainsi rétablis, pour un total de 6 307 millions d'euros.

Par ailleurs, l'accélération du programme des cessions immobilières de l'État annoncée par le Premier ministre se traduit par une majoration de 100 millions d'euros de la prévision de produits de cessions immobilières affectées au compte d'affectation spéciale « Gestion du patrimoine immobilier de l'État » (ligne n° 01).

Cette augmentation de recettes permet de majorer les dépenses de ce compte d'affectation spéciale de 61 millions d'euros. Au sein de ces dépenses, 13 millions d'euros contribueront au désendettement de l'État, ce qui conduit à majorer de ce montant la ligne de recettes non fiscales n° 2211 « Produits de la cession d'éléments du patrimoine immobilier de l'État ».

Ainsi, les recettes supplémentaires rendues disponibles par l'accélération des cessions immobilières sont partiellement mobilisées pour le lancement de nouveaux programmes immobiliers (48 millions d'euros) et, pour leur solde (39 millions d'euros), contribuent à l'amélioration du solde du compte.

Enfin, il est proposé de fixer à 377 millions d'euros les recettes et les dépenses du nouveau compte d'affectation spéciale « Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale », conformément aux évaluations figurant dans la présentation annexée au 4ème projet de loi de finances rectificative pour 2011.

L'ensemble de ces modifications aboutit à un déficit du solde général de l'État de 78,7 milliards d'euros en 2012, en amélioration globale de 3,0 milliards d'euros par rapport au projet de loi de finances initial du Gouvernement.